|  |  |
| --- | --- |
| **Réunion préparatoire régionale pour l'Asie-Pacifique (RPM-ASP) en vue de la CMDT-17** | P:\SUP\Logos\Post-150th Anniv\ITU-logo-UNblue.jpg |
| **Bali, Indonésie, 21-23 mars 2017** |  |
|  |  |
|  | **Document** **RPM-ASP/36-F** |
|  | **30 mars 2017** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| RAPPORT DU PRÉSIDENT |
|  |

# Introduction

La Réunion préparatoire régionale pour l'Asie et le Pacifique (RPM-ASP) a été organisée par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'Union internationale des télécommunications (UIT), en collaboration avec le Ministère des technologies de l'information et de la communication (MCIT), et s'est tenue à Bali (République d'Indonésie) du 21 au 23 mars 2017, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République d'Indonésie. La Réunion préparatoire régionale a été précédée, le 20 mars 2017, du Forum régional sur le développement (RDF-ASP). Le rapport du RDF est disponible [ici](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-INF-0012/en).

L'objectif de la RPM-ASP était de déterminer, au niveau régional, les priorités du développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC), compte tenu des contributions soumises par les Etats Membres et les Membres du Secteur de l'UIT-D de la région. Les participants sont parvenus à établir un ensemble de propositions sur les priorités. Ces propositions serviront de point de départ à l'élaboration des contributions pour la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17), qui se tiendra du 9 au 20 octobre 2017 à Buenos Aires (Argentine). La CMDT-17 étudiera les activités qui devront être menées par l'UIT-D pendant la prochaine période quadriennale (2018‑2021).

Le présent rapport rend compte des travaux et des résultats de la RPM-ASP.

# Participation

La réunion s'est tenue en présence de 225 participants représentant 27 Etats Membres, 13 Membres du Secteur et 2 établissements universitaires Membres de la région, 5 Etats Membres Observateurs et 6 Observateurs Membres de Secteur et 5 institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies. La liste des participants est disponible [ici](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-ADM-0001/en).

# Réunion des chefs de délégation

La réunion des chefs de délégation s'est tenue le 20 mars 2017, et, conformément à la pratique suivie de longue date par l'UIT, les participants sont officiellement convenus que le pays hôte, la République d'Indonésie, désignerait un Président. Mme Farida Dwi Cahyarini, Secrétaire général, Ministre des technologies de l'information et de la communication (TIC) de l'Indonésie (République d') a été désignée Présidente de la RPM-ASP en vue de la CMDT-17.

Les participants ont également recommandé la désignation de trois vice-présidents:

• M. Ahmad Reza Sharafat, Conseiller auprès du Ministre, Ministère des technologies de l'information et de la communication (MICT), Iran (République islamique d');

• M. Mutsuharu Nakajima, Directeur de la Division de la coordination des politiques internationales, Ministère des affaires intérieures et des communications (MIC), Japon;

• Mme Renga Teannaki, Analyste, politique relative aux TIC, Ministère du développement de l'information, des communications, des transports et du tourisme (MCTTD), Kiribati (République de).

Le projet d'ordre du jour, le plan de gestion du temps et l'attribution des documents ont été approuvés, dans l'attente de l'adoption de leur version définitive le premier jour de la RPM‑ASP.

# 1 Cérémonie d'ouverture

**M.****Nyoman Sujaya, Chef du Bureau chargé des TIC, Bali** a prononcé le discours de bienvenue au nom du gouverneur de la province de Bali. Il a fait observer qu'en raison de la croissance rapide et importante des TIC, ce forum constitue une tribune stratégique permettant aux régulateurs, aux entreprises du secteur privé aux établissements universitaires et à d'autres acteurs d'identifier et de recenser les problèmes qui se posent et les perspectives qui s'ouvrent en ce qui concerne le développement des TIC, au niveau national et au niveau régional. Il a ajouté que l'UIT s'efforcera toujours de partager les bonnes pratiques sur la réglementation et les évolutions technologiques afin que tous les peuples puissent tirer parti de l'utilisation des TIC.

**Mme Areewan Haorangsi, Secrétaire général, Télécommunauté Asie-Pacifique** a remercié l'UIT, le Ministère des technologies de l'information et de la communication de la République d'Indonésie ainsi que le Gouvernement de Bali pour l'aimable invitation adressée à la Télécommunauté Asie-Pacifique (APT) et a souhaité la bienvenue à tous les participants. Elle a insisté sur l'importance de cette réunion dans le cadre de laquelle les membres peuvent débattre de questions qui pourront faciliter l'élaboration des contributions régionales à la CMDT-17.

Elle a appelé l'attention sur les travaux réalisés par le Groupe de préparation de l'APT en vue de la CMDT-17. Elle a ajouté que ce Groupe avait déjà tenu deux réunions (Singapour, août 2016, et Papouasie-Nouvelle-Guinée, février 2017). Le Groupe a approuvé le document "Point de vue de l'APT sur le projet d'initiatives régionales pour la région Asie-Pacifique" qui sera examiné à la présente réunion. Elle a formé l'espoir que les discussions et les consultations ayant eu lieu à la RPM-ASP faciliteraient l'élaboration des propositions communes de l'APT à la CMDT-17 et a indiqué que l'APT restait à la disposition des membres pour faciliter le processus préparation à la CMDT-17 au niveau de la région.

**M. Brahima Sanou, Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT)**, a souhaité la bienvenue aux participants à la RPM‑ASP, la cinquième réunion préparatoire régionale, en vue de la prochaine CMDT (CMDT-17), qui se tiendra à Buenos Aires (Argentine) du 9 au 20 octobre 2017, sur le thème "Les TIC au service des Objectifs de développement durable".

Selon M. Sanou, le thème de la CMDT-17, "Les TIC au service des Objectifs de développement durable", réaffirme l'incroyable potentiel des télécommunications/TIC et le fait que les cyberapplications (par exemple cyberéducation, cybersanté, cyberagriculture) et les nouvelles technologies (mégadonnées, données ouvertes, informatique en nuage et Internet des objets et intelligence artificielle) offrent d'immenses possibilités pour parvenir au développement durable. A cet égard, M. Sanou a ajouté que la contribution du BDT ne devait pas se limiter à fournir une assistance aux membres dans le domaine du large bande et de l'accès universel à des services de télécommunication/TIC à des prix abordables. Il a souligné combien il était important que les télécommunications/TIC jouent un rôle de catalyseur dans l'écosystème plus large des télécommunications/TIC. Le soutien à cet écosystème contribuera à la cohésion nationale, à l'inclusion et à la croissance économique. Il a insisté sur le fait que les télécommunications/TIC sont en définitive une affaire de personnes.

Le Directeur du BDT a indiqué que des efforts importants étaient faits pour impliquer les membres en vue de la préparation de la CMDT-17. Il a pris note des avant-projets de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 (Document [7](http://www.itu.int/md/D14-RPMAFR-C-0007/fr)), de Plan d'action de l'UIT-D (Document [8](http://www.itu.int/md/D14-RPMAFR-C-0008/fr)) et de Déclaration de la CMDT-17 (Document [9](http://www.itu.int/md/D14-RPMAFR-C-0009/fr)), qui avaient déjà été élaborés et examinés lors de la réunion du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT). Ces trois avant-projets de documents sont tous soumis à la présente RPM, comme ils l'ont été aux autres RPM. Ce sera également le cas pour la dernière RPM qui doit se tenir pour l'Europe. Il a également attiré l'attention des participants sur les travaux actuellement en cours au sein du Groupe de travail par correspondance sur la rationalisation des résolutions de la CMDT, l'objectif étant de simplifier les priorités et les processus existants tout en s'assurant que les éléments importants figurant dans les Résolutions qui seront fusionnées ou supprimées ne seront pas perdus. Les travaux du Groupe de travail par correspondance seront examinés et discutés à la présente RPM.

Le Directeur du BDT a fait observer que l'année 2017 marque le 25ème anniversaire du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et a invité tous les participants à unir leurs forces pour célébrer cet événement particulièrement important. Il a félicité l'ensemble des administrations de la région pour leur engagement et leur dévouement, qui ont été les instruments de la mise en oeuvre réussie d'un certain nombre d'activités.

En clôture de son intervention, M. Sanou a remercié le Gouvernement de la République d'Indonésie qui accueille le Bureau de zone de l'UIT à Jakarta, ainsi que le Ministre des technologies de l'information et de la communication pour l'hospitalité dont il a fait preuve et l'excellente organisation du Forum régional sur le développement et de la RPM. Il a également salué l'excellent travail du Bureau régional de l'UIT pour l'Asie‑Pacifique ainsi que du Bureau de zone et de toute son équipe.

**S.E M. Hasan Kleib, Vice-Ministre pour les affaires multilatérales du Ministère des affaires étrangères de la République d'Indonésie et Ambassadeur et Représentant permanent désigné de la République d'Indonésie auprès des Nations Unies, de l'OMC et d'autres organisations internationales à Genève (Suisse)** a prononcé le discours d'ouverture au nom du Ministre, MCIT.

Il a indiqué que des progrès importants avaient été enregistrés en ce qui concerne le développement des télécommunications/TIC et a souligné la nécessité et l'importance d'un écosystème intégré pour promouvoir les économies numériques et offrir de nouvelles possibilités. Ces économies numériques contribueront à faire disparaître les inégalités en matière de revenus, à donner aux PME des moyens d'agir et à élever le niveau de vie de tous les des indonésiens. Il a souligné qu'il était important de créer le bon environnement réglementaire et de renforcer les capacités des différents acteurs et a fait observer dans le même temps que le gouvernement indonésien avait fait de l'économie numérique une priorité essentielle. A cet égard, l'Indonésie met actuellement en oeuvre un certain nombre de projets, notamment une feuille de route nationale sur le commerce électronique et un nouveau projet concernant la mise en place d'une infrastructure dorsale à fibres optiques pour assurer une connectivité entre les différentes îles de l'archipel. L'Indonésie envisage par ailleurs de créer, à l'horizon 2020, 1 000 technoentrepreneurs, de fournir gratuitement 1 million de noms de domaine dot.id aux PME, aux écoles et aux villages, d'améliorer l'acquisition des compétences de base dans le domaine de l'Internet pour 350 000 pêcheurs et agriculteurs et plus d'un million de PME et de développer un système national de signature numérique, encourageant l'utilisation des identités en ligne pour les transactions électroniques. L'Indonésie fournira un vaste éventail de services et d'applications intersectoriels, y compris dans le domaine de la défense nationale et de l'éducation.

Tout en reconnaissant les avantages extraordinaires de l'Internet et de l'économie numérique pour les possibilités de développement, l'orateur a également insisté sur le fait qu'il était nécessaire de construire un cyberespace sécurisé et conforme à l'éthique pour tous, de gérer et de réglementer les contenus en ligne et de renforcer les besoins de résilience du pays dans le domaine de l'information.

L'ambassadeur a conclu son discours en souhaitant à tous les participants une réunion fructueuse qui permettra d'élaborer un ensemble de recommandations en vue de la CMDT et de donner des orientations pour les travaux du Bureau de développement des télécommunications. Il a remercié le comité d'organisation du MCIT ainsi que l'équipe de l'UIT pour leur contribution et a déclaré ouverte la RPM-ASP.

Tous les discours sont postés sur le site web de la [**RPM-ASP**](http://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/RPM-ASP/Pages/default.aspx).

Après la cérémonie d'ouverture, une courte vidéo sur les manifestations et réunions organisées par l'UIT-D a été présentée.

# 2 Election du Président et des Vice-Présidents

Conformément aux recommandations des participants à la réunion des chefs de délégation, Mme Farida Dwi Cahyarini, Secrétaire général, Ministère des technologies de l'information et de la communication, Indonésie (République d'), a été élue à l'unanimité à la fonction de Présidente de la RPM-ASP.

Les participants ont également souscrit aux recommandations formulées lors de la réunion des chefs de délégation concernant la désignation des Vice-Présidents de la RPM-ASP:

• M. Ahmad Reza Sharafat, Conseiller auprès du Ministre, Ministère des technologies de l'information et de la communication (MICT), Iran (République islamique d');

• M. Mutsuharu Nakajima, Directeur de la Division de la coordination des politiques internationales, Ministère des affaires intérieures et des communications (MIC), Japon;

• Mme Renga Teannaki, Analyste, politique relative aux TIC, Ministère du développement de l'information, des communications, des transports et du tourisme s (MCTTD), Kiribati (République de).

M. Ioane Koroivuki, Directeur du Bureau régional de l'UIT pour l'Asie-Pacifique, a été désigné par le Président comme Secrétaire de la RPM-ASP.

# 3 Adoption de l'ordre du jour

Les participants ont adopté l'ordre du jour, qui figure dans le [Document 1](http://www.itu.int/md/D14-RPMAFR-C-0001/fr).

# 4 Examen du plan de gestion du temps

Le secrétariat a indiqué que la RPM-ASP avait reçu 35 contributions: 22 d'Etats Membres de l'UIT, 1 des Membres de Secteur de l'UIT-D et 12 du secrétariat. Après avoir examiné toutes les contributions concernant les domaines d'activité de l'UIT-D, les participants ont adopté le plan de gestion du temps ([Document DT/1](http://www.itu.int/md/D14-RPMAFR-161206-TD-0001/fr)). Tous les documents de la réunion sont accessibles sur le [site web de la RPM](http://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/RPM-ASP/Pages/default.aspx).

# 5 Rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action de Dubaï (CMDT-14) et contribution à la mise en oeuvre du Plan d'action du SMSI et des Objectifs de développement durable (ODD)

[**Document 2**](http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0002/fr): Ce document, intitulé "***Rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action de Dubaï***", a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Le cadre de mise en oeuvre du Plan d'action de Dubaï (DuAP) porte sur les programmes, les initiatives régionales, les Questions confiées aux commissions d'études, les Résolutions et les Recommandations, ainsi que sur la coordination des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) (<http://www.itu.int/net/wsis/>). La structure du Plan d'action de Dubaï suit celle du Plan stratégique de l'UIT, de façon à assurer une certaine cohérence dans la hiérarchie et la coordination des différents outils et instruments de planification au sein de l'UIT (planifications stratégique, financière et opérationnelle).

Conformément aux principes de gestion axée sur les résultats, ce rapport présente un aperçu des principaux résultats des activités menées par le BDT depuis le début de la mise en oeuvre du PAD en 2015 jusqu'à aujourd'hui, et met l'accent sur les liens entre les résultats attendus et les réalisations. Ce rapport fournit également des détails sur la mise en oeuvre des initiatives régionales (Appendice 1) et l'utilisation du budget 2015 pour les projets et le plan opérationnel, selon les régions (Annexe 1).

L'orateur a accordé une large place à la mise en œuvre du Plan d'action de Dubaï dans la région Asie-Pacifique, à savoir les mesures figurant dans le plan opérationnel, les initiatives régionales, les projets et les Centres d'excellence ainsi que leurs liens respectifs avec les ODD et les grandes orientations du SMSI.

Le Président a exprimé ses remerciements au BDT et au Bureau régional pour leur soutien aux pays, qui a permis la très bonne mise en oeuvre du Plan d'action de Dubaï de la CMDT‑14.

Les participants à la RPM-ASP ont accueilli le document et ont pris note de la contribution.

[**Document 6**](http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0006/fr): Ce document, intitulé "***Tendances actuelles et évolutions dans le domaine des TIC dans la région Asie-Pacifique***", a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Ce document fournit un aperçu des tendances et des évolutions dans le domaine des TIC dans la région Asie-Pacifique.

La présentation de ce document a mis en évidence la transformation remarquable du secteur des TIC, en particulier dans le domaine du large bande mobile, qui s'est poursuivie dans la région Asie-Pacifique, ainsi que son incidence sur la société et sur la croissance économique et sociale depuis la dernière CMDT, en 2014 (CMDT-14).

L'intervenant a informé les Etats Membres du récent exercice entrepris par le BDT concernant l'Indice de développement des TIC (IDI) lors de la réunion extraordinaire tenue récemment du Groupe d'experts sur les indicateurs des télécommunications/TIC et du Groupe d'experts sur les indicateurs relatifs à l'utilisation des TIC par les ménages. Les participants ont adopté 14 nouveaux indicateurs qui auront une incidence sur l'indice IDI. Ces nouveaux indicateurs rendent compte de l'évolution récente des TIC et du fait que le Rapport à venir "Mesurer la société de l'information" adopte une approche novatrice davantage axée sur l'analyse. L'intervenant a également noté que la région ne ménageait aucun effort pour créer un environnement propice aux TIC.

Il a invité les Etats Membres à apporter leur concours aux travaux du BDT en matière de collecte et de traitement de données, en établissant un mécanisme de coopération pérenne entre les autorités de régulation des télécommunications et les instituts nationaux de la statistique, qui constituent les deux principaux types d'organismes nationaux fournissant de précieuses données à l'UIT pour qu'elle les examine plus avant.

Il a également encouragé les Membres à participer aux travaux du Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTIS), principale plate‑forme de l'UIT pour un dialogue sur les statistiques relatives aux TIC, et du Colloque mondial des régulateurs (GSR), tribune qui permet aux régulateurs de confronter leurs expériences.

Les participants à la RPM-ASP ont accueilli favorablement le document et en ont pris note.

[**Document 3**](http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0003/fr): Ce document, intitulé "***Contribution de l'UIT-D à la mise en oeuvre des résultats du SMSI et au Programme de développement durable à l'horizon 2030***", a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Ce document fait le point sur la contribution de l'UIT-D à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ainsi qu'au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il tient compte des résultats du Sommet des Nations Unies sur le développement durable (septembre 2015) et de l'examen d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du SMSI mené par l'Assemblée générale des Nations Unies (décembre 2015), laquelle a appelé à aligner le processus du SMSI sur les Objectifs de développement durable (ODD).

Les participants à la RPM-ASP ont accueilli favorablement le document et en ont pris note.

# 6 Rapport sur la mise en oeuvre des résultats des autres conférences, assemblées et réunions de l'UIT intéressant les travaux de l'UIT-D: la Conférence de plénipotentiaires (PP-14), l'Assemblée des radiocommunications (AR-15)/la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-15), et l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16)

[**Document 4**](http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0004/fr): Ce document, intitulé "***Résultats de l'AR-15 et de la CMR-15 intéressant l'UIT-D***", a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Le Document 4 et son Annexe résument les résultats de l'AR-15, de la CMR-15 et de la première session de la Réunion de préparation à la Conférence en vue de la CMR-19 (RPC19-1), et mettent en évidence les résultats pertinents de la CMR-15 dans le cadre des travaux de l'UIT-D et du BDT.

En outre, le Document 4 donne la liste des Résolutions qui appellent une mesure de la part de l'UIT-D et du BDT.

L'intervenant a indiqué que les résultats de l'Assemblée des radiocommunications et de la Conférence mondiale des radiocommunications étaient importants pour la préparation de la prochaine CMDT, et notamment qu'il fallait prendre en considération les Résolutions adoptées.

Il a noté qu'il était nécessaire d'assurer une cohérence et une adéquation entre les Résolutions de l'AR-15, de la CMR-15 et de la CMDT-14, ainsi que d'instaurer une coopération et une coordination entre les commissions d'études de l'UIT-D, de l'UIT-T et de l'UIT-R.

Les participants à la RPM-ASP ont accueilli favorablement le document et en ont pris note.

[**Document 5**](http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0005/fr): Ce document, intitulé "***Résultats de l'AMNT-16 intéressant l'UIT-D***", a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Le Document 5 et son Annexe présentent un résumé des résultats de l'AMNT qui ont une incidence sur les travaux de l'UIT-D et du BDT. Il a été noté que, sur l'ensemble des Résolutions pertinentes de l'AMNT-16 dans le cadre des travaux de l'UIT-D et du BDT, 10 nouvelles Résolutions avaient été adoptées, 14 Résolutions avaient été modifiées et une Résolution était restée inchangée. De nombreux sujets d'étude présentant un intérêt pour l'UIT-D ont été adoptés, parmi lesquels les changements climatiques, la cybersécurité, l'accessibilité et le suivi de la mise en oeuvre des résultats SMSI.

Il a été noté que les Documents 4 et 5 étaient liés au Document 11 relatif à la rationalisation des Résolutions de la CMDT, puisque ce document vise à examiner les mesures à prendre afin de rationaliser les Résolutions.

A cet égard, l'intervenant a encouragé les Etats Membres à tenir compte des résultats de l'AMNT-16 en ce qui concerne les résolutions adoptées par cette conférence dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la CMDT-17.

Les participants à la RPM-ASP ont accueilli favorablement le document et en ont pris note.

# 7 Préparation de la CMDT-17

## 7.1 Contributions des Membres

**[Document 14](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0014/en)**: Ce document, intitulé "***Projet de révision de la Résolution 52: Renforcement du rôle d'agent d'exécution du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT***", a été présenté par la République d'Indonésie.

Cette contribution rend compte des modifications (adjonctions) qu'il est proposé d'apporter à la Résolution 52 (Rév. Dubaï, 2014) visant à suivre et évaluer sur une base régulière (une ou deux fois par an) les activités et/ou les programmes relevant du Plan d'action de Dubaï, même une fois que ces activités/programmes ont été menés à bien, afin de de s'assurer que ces activités ou programmes sont viables et que les avantages retirés contribuent à la réduction de la fracture numérique, à l'édification d'une société de l'information inclusive et à un élargissement de l'accès aux zones les plus reculées des Etats Membres.

Dans l'intervention faite par le Secrétariat, il a été indiqué que le Directeur du BDT avait pris plusieurs mesures pour améliorer les mécanismes de suivi et d'évaluation, en mettant en place des rapports d'évaluation trimestrielle des activités et projets relevant du plan opérationnel. Le rôle d'agent d'exécution des projets du BDT a ainsi été renforcé, ainsi que la mise en œuvre pleine et entière de la gestion axée sur les résultats.

Les participants à la RPM-ASP ont accueilli favorablement le document et ont conclu que l'idée de procéder à un suivi et une évaluation était importante et qu'elle devrait figurer dans le prochain Plan d'action.

[**Document 17**](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0017/en): Ce document, intitulé "***Projet de nouvelle Résolution******– Renforcement des capacités des Etats Membres en ce qui concerne la planification d'une stratégie, une politique et un rôle de chef de file dans le domaine de la cybersécurité****"*, a été présenté par la République d'Indonésie.

Dans la contribution, il est demandé d'approuver une nouvelle résolution sur le renforcement des capacités des Etats Membres en ce qui concerne la planification d'une stratégie, une politique et un rôle de chef de file dans le domaine de la cybersécurité et pour sa mise en oeuvre.

Un certain nombre d'Etats Membres ont appuyé la proposition tout en insistant sur l'importance de la cybersécurité tandis que d'autres ont reconnu qu'il était difficile d'élaborer une nouvelle résolution compte tenu des travaux actuellement en cours sur la rationalisation des résolutions. Le Secrétariat a indiqué que les activités proposées pourraient être incluses dans la mise en œuvre de ses plans opérationnels.

Le Président a invité l'Indonésie et d'autres Etats Membres à réfléchir à des moyens d'inclure les éléments de la nouvelle résolution proposée dans les résolutions existantes. Autre solution, on pourrait aussi demander au Directeur du BDT de trouver des moyens d'inclure le contenu de la proposition dans les plans opérationnels du BDT sans adopter une nouvelle résolution.

[**Document 20**](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0020/en): Ce document, intitulé "***Promouvoir l'adoption des applications et des services de l'Internet des objets***", a été présenté par Singapour.

Il est demandé dans cette contribution d'approuver une nouvelle résolution qui permettrait de fournir une assistance aux pays qui s'efforcent de soutenir l'adoption des applications et des services de l'Internet des objets, de faciliter les discussions et l'échange de bonnes pratiques et qui recherchent des possibilités de partenariat et de collaboration avec des organisations et des entités compétentes. Cette résolution prévoit également une collaboration étroite entre les trois Secteurs.

La proposition a reçu le soutien d'autres Membres. Les participants à la RPM-ASP ont conclu que cette proposition est très importante pour la réalisation des ODD et ont proposé qu'elle constitue l'une des propositions communes de la région Asie‑Pacifique pour la CMDT‑17.

Rapports des RPM précédentes

Le résumé des Documents d'information 1, 2, 3 et 4 a été présenté.

[**Document INF/1**](http://www.itu.int/md/D14-RPMAFR-INF-0001/fr): Ce document, intitule "***Rapport du Président de la RPM-CEI***", a été présenté au nom du Directeur du BDT. Ce document d'information contient le rapport du Président de laRPM‑CEI. La RPM-CEI a été organisée par le Bureau de développement des télécommunications de l'UIT (BDT) à Bichkek (République kirghize) du 9 au 11 novembre 2016, à l'invitation du Gouvernement de la République kirghize. La réunion s'est tenue en présence de 104 délégués représentant 9 Etats Membres de la région de la CEI et 2 Etats Membres d'autres régions.

L'objectif de la RPM-CEI était de définir les priorités, au niveau régional, du développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC), compte tenu des contributions soumises par les Etats Membres et les Membres du Secteur de l'UIT‑D issus de la région. Les participants ont élaboré une série de propositions relatives aux questions prioritaires pour la région, qui serviront de base à la formulation de contributions à l'intention de la CMDT‑17, laquelle examinera les activités que devra mener l'UIT‑D au cours des quatre prochaines années (2018-2021).

[**Document INF/2**:](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-INF-0002/fr) Ce document, intitulé "***Résultats de la RPM-AFR***", a été présenté au nom du Directeur du BDT. Ce document d'information présente le rapport du Président de la RPM-AFR.

La Réunion préparatoire régionale pour l'Afrique (RPM-AFR) a été organisée par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'Union internationale des télécommunications (UIT), en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des TIC, et s'est tenue à Kigali (République du Rwanda) du 6 au 8 décembre 2016, à l'aimable invitation du Gouvernement du Rwanda. La réunion s'est tenue en présence d'environ 170 participants représentant 24 Etats Membres, 3 Etats Membres ayant le statut d'observateur, 5 Membres de Secteur et 9 Membres de Secteur ayant le statut d'observateur provenant d'autres régions.

L'objectif de la RPM-AFR était de déterminer, au niveau régional, les priorités du développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC), compte tenu des contributions soumises par les Etats Membres et les Membres du Secteur de l'UIT-D de la région. Les participants sont parvenus à établir un ensemble de propositions sur les priorités. Ces propositions serviront de point de départ à l'élaboration des contributions pour la Conférence mondiale de développement des télécommunications qui se tiendra du 9 au 20 octobre 2017 à Buenos Aires (Argentine).

[**Document INF/3**:](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-INF-0003/en) Ce document, intitulé "***Rapport du Président de la RPM-ARB***", a été présenté au nom du Directeur du BDT. Ce document d'information contient le rapport du Président de laRPM‑ARB. La RPM-ARB a été organisée à Khartoum (Soudan) par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT, du 30 janvier au 1er février 2017, à l'aimable invitation du Ministère des communications et des technologies de l'information et de la National Telecommunications Corporation (NTC) du Soudan. Elle s'est tenue en présence de 195 participants représentant 19 Etats Membres et 1 Observateur conformément à la Résolution 99, 10 Membres du Secteur de l'UIT-D, 6 organisations internationales et 1 Membre du Secteur de l'UIT-D provenant d'une autre région.

L'objectif de la RPM-ARB était de déterminer, au niveau régional, les priorités du développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC), compte tenu des contributions soumises par les Etats Membres et les Membres du Secteur de l'UIT-D de la région. Les participants sont parvenus à établir un ensemble de propositions sur les priorités pour la région. Ces propositions serviront de point de départ à l'élaboration des contributions pour la Conférence mondiale de développement des télécommunications qui se tiendra du 9 au 20 octobre 2017 à Buenos Aires (Argentine) (CMDT‑17) et qui examinera les activités qui devront être menées par l'UIT-D pendant la prochaine période quadriennale (2018‑2021).

[**Document INF/4**](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-INF-0004/fr): Ce document, intitulé "***Rapport du Président de la RPM-AMS***", a été présenté au nom du Directeur du BDT. Ce document d'information contient le rapport du Président de laRPM‑AMS. La Réunion préparatoire régionale pour la région Amériques (RPM-AMS) a été organisée par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'Union internationale des télécommunications (UIT), à Asunción (Paraguay) du 22 au 24 février 2017, à l'aimable invitation de la Commission nationale des télécommunications (CONATEL) du Paraguay.

L'objectif de la RPM-AMS était de déterminer, au niveau régional, les priorités du développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC), compte tenu des contributions soumises par les Etats Membres et les Membres du Secteur de l'UIT-D de la région. Les participants sont parvenus à établir un ensemble de propositions sur les priorités pour la région. Ces propositions serviront de point de départ à l'élaboration des contributions pour la Conférence mondiale de développement des télécommunications qui se tiendra du 9 au 20 octobre 2017 à Buenos Aires (Argentine) (CMDT-17).

La réunion s'est tenue en présence de 166 participants représentant 19 Etats Membres et 2 Etats Membres ayant le statut d'observateur, 7 Membres du Secteur de l'UIT‑D et 4 Membres de Secteur ayant le statut d'observateur.

[**Document INF/10**](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-INF-0010/fr): Ce document, intitulé "***Etat d'avancement des travaux préparatoires de la RCC en vue de la CMDT-17***", a été soumis par la Communauté régionale des communications (RCC). Il contient en annexe une présentation de l'état d'avancement des travaux préparatoires de la RCC en vue de la CMDT-17, y compris un résumé des conclusions de la RPM-CEI qui a eu lieu à Bichkek (République kirghize) du 9 au 11 novembre 2016.

La Fédération de Russie, en qualité d'Etat Membre ayant le statut d'observateur à la RPM-ASP, a fait une intervention pour présenter les travaux préparatoires actuellement en cours dans la région de la CEI en vue de la CMDT‑17.

## 7.1 Avant-projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023

[**Document 7**](http://www.itu.int/md/D14-RPMAFR-C-0007/fr): Ce document, intitulé "***Avant-projet de contribution de l'UIT-D au plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023***", a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Ce document est une version révisée de l'avant-projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 qui a été élaboré par le Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Plan stratégique, le Plan opérationnel et la Déclaration (CG‑SPOPD) et a été soumis à la 15ème réunion du GCDT en avril 2015 en tant que rapport d'activité. Les modifications tiennent compte des orientations fournies par le Groupe de travail par correspondance le 15 mars 2016, comme indiqué dans le Document [TDAG16-21/10](https://www.itu.int/md/D14-TDAG21-C-0010/fr). Le GCDT, qui s'est réuni du 16 au 18 mars 2016, a approuvé le document et a décidé de le poster sur le site web afin de recueillir les contributions des membres de l'UIT-D avant le 30 juin 2016. Aucune modification n'a été proposée avant ce délai.

Le projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT a été soumis à toutes les Réunions préparatoires régionales avant la CMDT-17. Le projet de Plan d'action de la CMDT‑17 se fonde sur la structure de la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT.

Ce projet de contribution de l'UIT-D au projet de Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020‑2023 comporte quatre objectifs conformes aux trois points suivants:

1) Ce projet, plus axé sur les résultats que le Plan stratégique pour la période actuelle (2016-2019), a été élaboré conformément à la méthode de gestion axée sur les résultats.

2) Il conserve l'ensemble des éléments ayant été adaptés du Plan stratégique de l'UIT-D pour la période 2016-2019, et intègre les références aux résultats et produits correspondants du Plan stratégique actuel. En outre, le Plan stratégique pour la période 2016-2019 est présenté dans l'Annexe E à des fins de référence.

3) Les cinq objectifs actuels du Plan stratégique pour la période 2016-2019 sont présentés sous forme de quatre objectifs qui utilisent une formulation accessible aussi bien aux Membres de l'UIT et aux parties prenantes qu'au grand public, afin que des personnes qui ne participent pas actuellement aux activités de l'UIT-D puissent s'y associer. L'objectif de la présente contribution est de simplifier la formulation utilisée dans le Plan stratégique actuel et, notamment, d'éviter tout double emploi.

Comme l'avait demandé le GCDT à sa 15ème réunion, le document présente, dans l'Annexe A, les projets d'objectifs et de résultats correspondant à la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023, ainsi que des références au Plan stratégique de l'UIT-D pour la période 2016-2019 et aux ODD approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015, aux grandes orientations du SMSI figurant dans le Plan d'action de Genève, compte tenu de la vision du SMSI pour l'après-2015 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'orateur a indiqué que ce document avait été soumis à toutes les RPM précédentes (CEI, AFR, ARB et AMS) et qu'il sera également soumis à la prochaine RPM pour la région Europe. Elle a également été précisé que ce document constituait un document évolutif au sujet duquel les Etats Membres pouvaient formuler des observations ou soumettre des contributions par l'intermédiaire des Réunions préparatoires régionales, de la 17ème réunion du GCDT ou de la réunion du Groupe de travail par correspondance, lesquels rassembleront l'ensemble des contributions reçues et en soumettront une version consolidée à la CMDT-17. Elle a ajouté que si chaque région pouvait soumettre des propositions communes à la 17ème réunion du GCDT et à la CMDT‑17, des États Membres pouvaient aussi individuellement soumettre leurs propres propositions directement à la CMDT-17.

Les participants à la RPM-ASP ont accueilli favorablement le document et en ont pris note.

[**Document 18**](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0018/en): Ce document, intitulé "***Proposition relative à la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023***", a été présenté par la République socialiste du Vietnam*.*

Dans cette contribution, il est proposé d'apporter des mises à jour et des modifications aux résultats et produits pour ce qui est des Objectifs D.2, D.3, et D.4 dans la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020‑2023. D'autres modifications sont apportées en ce qui concerne le Résultat D.2-1) *renforcement des capacités en ce qui concerne le contrôle des émissions, les laboratoires de test et la gestion des ressources de numérotage, partage des informations concernant les cybermenaces et recherche de solutions en la matière afin d'encourager le développement des infrastructures et des services*; Résultat D.3-1) *renforcement des capacités en ce qui concerne la prévision du développement des technologies des télécommunications/TIC et la demande d'utilisation du spectre*; Résultat D.4-2) *renforcement de la capacité à utiliser les applications des TIC de manière sûre et* Produit D.2-1) *ajout des ressources de numérotage*.

Certains Etats Membres ont indiqué qu'ils souhaiteraient avoir davantage de temps pour examiner la proposition et proposer des modifications. Le Secrétariat a remercié le Viet Nam pour sa proposition et les Etats Membres pour leurs commentaires tout en suggérant qu'il serait préférable d'inclure les modifications techniques proposées dans le Plan d'action.

Les participants à la RPM-ASP ont accueilli favorablement le document et proposé que les idées soient prises en compte dans le Plan d'action.

## 7.2 Avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2018-2021 (y compris les Questions confiées aux commissions d'études)

[**Document 8**](http://www.itu.int/md/D14-RPMAFR-C-0008/fr): Ce document, intitulé "***Avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2018‑2021***", a été présenté au nom du Directeur du BDT.

L'orateur a précisé que ce document constituait un document évolutif au sujet duquel les Etats Membres pouvaient formuler des observations ou soumettre des contributions par l'intermédiaire des Réunions préparatoires régionales, de la 17ème réunion du GCDT ou de la réunion du Groupe de travail par correspondance, lesquels rassembleront l'ensemble des contributions reçues et en soumettront une version consolidée à la CMDT-17. Il a par ailleurs été précisé que les pays et les régions peuvent aussi présenter à la CMDT‑17 des contributions sur le projet de plan d'action de l'UIT D pour la période 2018-2021.

Ce document a été élaboré par le Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Plan stratégique, le Plan opérationnel et la Déclaration. Il a été revu pour tenir compte de certaines des modifications qui ont fait l'objet d'un accord lors de la réunion du Groupe de travail par correspondance qui s'est tenue le 15 mars 2016, notamment le changement de titre ainsi que les références aux Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires, comme indiqué dans le Document [TDAG16-21/30](https://www.itu.int/md/D14-TDAG21-C-0030/). Le projet de Plan d'action a également été soumis à la 16ème réunion du GCDT pour examen. Le GCDT a formulé des observations qui ont été ajoutées dans le document. Compte tenu des indications du Groupe de travail par correspondance, le GCDT, à sa réunion de 2016, a chargé le BDT de mettre ce document en ligne afin de recueillir les contributions des Membres de l'UIT-D jusqu'au 30 juin 2016. Le document a été mis en ligne pour consultation et n'a fait l'objet d'aucune observation ni demande de modification.

Dans l'ensemble, le projet de Plan d'action s'appuie sur le Plan d'action de la CMDT-14 pour donner effet au mandat du BDT, conformément à la gestion axée sur les résultats (GAR), et énonce les objectifs, les résultats et les produits convenus de manière structurée, selon des domaines d'activité qui seront mesurés à l'aide d'indicateurs bien définis, de façon à évaluer l'incidence des travaux du BDT sur les Etats Membres.

Les participants à la RPM-ASP ont accueilli favorablement le document et en ont pris note.

[**Document 19**](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0019/en): Ce document, intitulé "***Proposition concernant l'avant-projet de Plan d'action de l'UIT‑D pour la période 2018-2021***", a été présenté par la *République socialiste du* *Viet Nam.*

Dans cette contribution, il est proposé de faire deux ajouts dans les produits relevant de l'Objectif 2 du Plan d'action: la question de la gestion des ressources de numérotage pour les technologies naissantes comme l'Internet des objets (Produit 2.1), les communications de machine à machine (M2M) et les problèmes de sécurité que pose le déploiement de l'Internet des objets (Produit 2.2). Il est également proposé d'inclure le renforcement des capacités pour la prévision du développement des technologies de télécommunication/TIC et la demande concernant l'utilisation du spectre dans le premier Résultat relevant de l'Objectif 3 et d'apporter des modifications mineures au deuxième Résultat relevant de l'Objectif 4.

Les participants à la RPM-ASP ont accueilli avec satisfaction la contribution tout en précisant que la question des ressources de numérotage est une question importante qui devrait être ajoutée dans le Plan d'action. Il a également été convenu d'inclure les autres propositions figurant dans ce document dans le libellé existant des Résultats et Produits. Il a par ailleurs été demandé au Secrétariat de faire en sorte que les commentaires restant soient pris en compte lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre du Plan opérationnel.

[**Document 23**](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0023/en):Ce document intitulé "***Contribution du Bangladesh à l'avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2018-2021***", a été présenté par la République populaire du Bangladesh.

Dans cette contribution, il est proposé de faire des ajouts dans l'avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2018-2021 en ce qui concerne le Produit 1.5 relevant de l'Objectif 1, le Résultat pour l'Objectif 2 et le Résultat pour l'Objectif 3 afin de mettre l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération mutuelle entre les Etats Membres afin qu'ils confrontent leurs points de vue concernant les incidences sur les régimes réglementaires et ainsi parvenir aux meilleurs résultats possibles pour l'UIT.

Les participants à la RPM-ASP ont accueilli favorablement le document et en ont pris note. Ils ont également reconnu que le cadre actuel prend en considération ces questions importantes et ont demandé au BDT de veiller à ce que ces questions soient dûment prises en compte lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre des plans opérationnels.

[**Document 27**](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0027/en): Ce document intitulé "***Corrections proposées/contributions à l'avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2018-2021 – Objectif-2 Produit 2.1***", a été présenté par la République de l'Inde.

Dans la contribution, il est proposé d'apporter des modifications de forme à l'avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2018-2021 en ce qui concerne l'Objectif 2, Produit 2.1 afin d'ajouter la question de la marchandisation du spectre sous la gestion du spectre.

Les participants à la RPM-ASP ont accueilli favorablement le document et ont conclu que les questions soulevées dans la contribution étaient très importantes. Ils ont demandé qu'elles soient prises en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan opérationnel pour le BDT.

**[Document 31](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0031/en)**: Ce document intitulé "***Corrections proposées/contributions à l'avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2018-2021 – Objectif-2 Produit 2.3***", a été présenté par la République de l'Inde.

Dans la contribution, il est proposé de faire des ajouts concernant le Produit 2.3 du projet de Plan d'action de l'UIT-D, de façon à inclure les communications de machine à machine et les solutions faisant appel à l'Internet des objets comme produits et services dans la gestion des catastrophes. Une sous partie est également ajoutée sous Questions confiées aux commissions d'études.

Les participants à la RPM-ASP ont accueilli favorablement le document et ont conclu que les propositions formulées étaient très importantes et avaient déjà été avancées dans d'autres documents, en particulier pour ce qui est de l'Internet des objets et des communications de machine à machine. Les participants ont convenu que la région continuerait de coordonner les travaux dans ce domaine dans le cadre de la poursuite des travaux préparatoires à la CMDT-17.

**[Document 32](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0032/en)**: Ce document intitulé "***Corrections proposées/contributions à l'avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2018-2021 – Objectif-4 Produit 4.2***", a été présenté par la République de l'Inde.

Dans la contribution, il est proposé de faire des ajouts concernant le Produit 4.2 du projet de Plan d'action de l'UIT-D de façon à inclure la réalisation d'études et à faciliter le partage des connaissances et des bonnes pratiques concernant les diverses techniques/technologies d'inclusion financière faisant appel à des téléphones/dispositifs mobiles, pour toutes les personnes en particulier celles qui se trouvent tout en bas de la pyramide de développement.

Les participants à la RPM-ASP ont accueilli favorablement le document et en ont pris note.

**[Document INF/11](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-INF-0011/en)**: Ce document intitulé "***Renforcement de la coopération entre l'UIT et les établissements universitaires***" a été soumis par l'Université des postes et télécommunications de Nankin (NUPT).

Cette contribution insiste sur la nécessité de renforcer la coopération entre l'UIT et les établissements universitaires en autorisant les établissements universitaires membres de l'UIT à participer davantage aux activités de formation professionnelle de l'UIT. Elle indique par ailleurs que la NUPT est désireuse de coopérer avec l'UIT afin de proposer une formation et un enseignement professionnels et elle propose de renforcer la coopération entre les établissements universitaires membres de l'UIT en élaborant conjointement des programmes universitaires, en formant des étudiants de premier cycle ou déjà diplômés, en organisant des échanges entre facultés, chercheurs et étudiants en proposant des travaux de recherche communs dans des domaines convenus mutuellement, en organisant conjointement des conférences des ateliers et des séminaires, etc.

## 7.3 Avant-projet de Déclaration de la CMDT-17

Les documents 9, 16, 25, 26 et 28 ont été examinés ensemble.

[**Document 9**](http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0009/fr): Ce document, intitulé "***Avant-projet de Déclaration de la CMDT-17***", a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Ce document a été élaboré par le Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Plan stratégique, le Plan opérationnel et la Déclaration et a été soumis au GCDT à sa 15ème réunion, tenue en avril 2015. Il a été révisé par le Groupe de travail par correspondance le 15 mars 2016, comme indiqué dans le Document [TDAG16-21/31(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D14-TDAG21-C-0031/). A sa réunion de 2016, le GCDT a approuvé le document et a décidé de le poster sur le site web afin de recueillir les contributions des membres de l'UIT-D avant le 30 juin 2016. Trois pays ont formulé des observations, qui sont indiquées dans la version actuelle du document. Lors de la réunion de 2016 du GCDT, le Directeur du BDT a indiqué qu'il prévoyait de soumettre l'avant-projet de Déclaration de la CMDT-17 à toutes les Réunions préparatoires régionales avant la CMDT-17. A des fins de référence, ce document contient également la Déclaration de Dubaï, adoptée par la CMDT-14, qui s'est tenue à Dubaï (Emirats arabes unis) du 30 mars au 10 avril 2014.

L'avant-projet de Déclaration de la CMDT-17 a été élaboré avec un libellé destiné à rendre compte d'une perspective plus large, facilement compréhensible non seulement par les Etats Membres et les Membres du Secteur, mais aussi par des personnes extérieures à l'UIT. Ce projet de document met également l'accent sur le rôle essentiel que seront amenées à jouer les télécommunications et les TIC dans la réalisation des Objectifs et des cibles de développement durable, et sur leur pouvoir de transformation en matière de développement durable.

L'orateur a indiqué que ce document avait été soumis aux RPM précédentes (CEI, AFR, ARB et AMS) et qu'il sera également soumis à la prochaine RPM pour la région Europe. Elle a également été précisé que ce document constituait un document évolutif au sujet duquel les Etats Membres pouvaient formuler des observations ou soumettre des contributions par l'intermédiaire des Réunions préparatoires régionales, de la 17ème réunion du GCDT ou de la réunion du Groupe de travail par correspondance, lesquels rassembleront l'ensemble des contributions reçues et en soumettront une version consolidée à la CMDT-17. Elle a par ailleurs précisé que si chaque région pouvait soumettre des propositions communes à la 17ème réunion du GCDT et à la CMDT-17, les Etats Membres pouvaient aussi individuellement soumettre leurs propres propositions directement à la CMDT-17.

**[Document 16](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0016/en)**: Ce document intitulé "***Contribution de l'Indonésie à l'avant-projet de Déclaration de la CMDT-17***", a été présenté par la République d'Indonésie.

Dans cette contribution, il est proposé d'apporter un certain nombre de modifications ainsi que des modifications de forme au projet de Déclaration de la CMDT-17, notamment d'ajouter le domaine des transports et de l'énergie à la liste des domaines dans lesquels les télécommunications/TIC jouent un rôle essentiel; d'ajouter des références concernant la réduction de l'écart en matière de normalisation, les lignes directrices sur les normes, règles et principes en matière de cyber sécurité pour un comportement responsable des Etats; et de supprimer les références au commerce.

**[Document 25](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0025/en)**: Ce document intitulé "***Proposition de mise à jour de la Déclaration***", a été proposé par la *République socialiste du* *Viet Nam.*

Dans cette contribution, il est proposé de faire des ajouts au projet de la Déclaration de la CMDT‑17, notamment d'ajouter sous *reconnaissant* un nouveau point h) sur le rôle du secteur des télécommunications/TIC dans la prévision, la prévention des dommages causés par les catastrophes et les changements climatiques et l'atténuation de leurs effets; d'apporter des modifications de forme pour mettre sous *déclare en conséquence* le texte relatif à la nécessité d'intégrer l'innovation dans les politiques, les initiatives et les programmes nationaux (déplacer de (11) à (2)) et d'inclure les mesures sur la cybersécurité et le mot "durable" dans le point (4).

**[Document 26](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0026/en)**: Ce document intitulé "***Corrections/modifications proposées concernant la Déclaration de la CMDT-17***", a été présenté par la République de l'Inde.

Dans la contribution, il est proposé d'apporter des modifications à l'avant-projet de Déclaration de la CMDT-17, en particulier dans la partie *déclare en conséquence:* au point (1) reconnaître le rôle essentiel que les TIC jouent dans la réalisation des ODD et ajout d'un point (6): pour inclure la question de la sensibilisation des personnes/organisations concernées aux solutions faisant appel aux TIC.

**[Document 28](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0028/en):** Ce document intitulé "***Révision de la Déclaration concernant les questions liées au vieillissement et à l'intelligence artificielle***", a été présenté par le Japon .

Dans cette contribution, il est proposé d'apporter des révisions à la Déclaration en particulier sous *reconnaît que* (g) afin d'ajouter le mot "personnes âgées" (g), et sous *déclare en conséquence* *(4)* "intelligence artificielle".

Les participants de la RPM-ASP ont pris note des Documents 9, 16, 25, 26, et 28. Ils ont également proposé et accepté de convoquer un Groupe ad hoc sur la Déclaration, dirigé par la Vice-Présidente de la RPM-ASP, Mme Renga Teannaki, pour travailler à l'élaboration d'une version de synthèse de la contribution de la RPM-ASP sur l'avant-projet de Déclaration de la CMDT-17.

Le rapport du Président du Groupe ad hoc sur la Déclaration (disponible dans le Document DT/4 et l'Annexe 1 du présent rapport) a été soumis à la plénière qui en a pris note et a décidé de l'utiliser comme point de départ pour poursuivre les travaux en vue de l'élaboration d'une contribution de synthèse pour la région.

## 7.4 Règlement intérieur de l'UIT-D (Résolution 1 de la CMDT)

[**Document 10**:](http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0010/fr) Ce document, intitulé "***Règlement intérieur de l'UIT-D (Résolution 1 de la CMDT)***", a été présenté au nom du Directeur du BDT.

En se fondant sur les travaux importants réalisés pendant la CMDT-14, le Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Règlement intérieur de l'UIT-D (Résolution 1 de la CMDT) examine actuellement le texte existant de la Résolution 1 (Rév. Dubaï, 2014), afin de donner une interprétation pratique des méthodes de travail et de formuler des propositions qui seront examinées ultérieurement. Le Groupe s'est réuni une première fois le 27 avril 2015 et a examiné la contribution soumise par le Président. Il a adopté la plupart des modifications de fond et modifié certaines parties du texte. D'autres modifications ont été apportées par les membres du Groupe de travail par correspondance. A sa réunion du 15 mars 2016, le Groupe a apporté un certain nombre de modifications supplémentaires et a identifié des points appelant un complément d'étude. Il a été pris note du fait que le Groupe de travail par correspondance souhaiterait recevoir de nouvelles contributions afin de les examiner et de mener à bien ses travaux, de manière à soumettre, à la prochaine réunion du GCDT en mai 2017, des recommandations sur le Règlement intérieur de l'UIT-D, pour examen.

Les participants à la RPM-ASP ont accueilli favorablement le document et en ont pris note.

**[Document 13](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0013/en)**: Ce document intitulé "***Commissions d'études de l'UIT-D, Questions et méthodes de travail***", a été présenté par l'Autorité des télécommunications du Népal.

Cette proposition contient des propositions concernant le nombre des commissions d'études et leurs titres respectifs, les questions qui leur sont confiées et comment elles devraient être choisies ainsi que les méthodes de travail devraient être choisies. Il est proposé que les commissions d'études soient au nombre de 2, la Commission d'études 1 s'occupant des questions de politique et de réglementation et la Commission d'études 2 traitant de l'utilisation des TIC au service des ODD. L'accent est mis sur la nécessité d'éviter les recoupements dans les questions confiées aux commissions d'études et certains critères sont proposés à cet égard. Une approche par modules est également suggérée, avec des modules indépendants à la fin de chaque année.

Un certain nombre d'Etats Membres ont apporté leur soutien à la contribution tout en soulignant qu'il était nécessaire d'avoir un débat approfondi sur les différents thèmes d'étude qui seront examinés pendant la prochaine période d'études ainsi que sur les méthodes de travail des commissions d'études de l'UIT-D.

Les participants à la RPM-ASP en pris note du document et suggéré que de nouvelles discussions sur cette question aient lieu au sein du Groupe de travail 1 de l'APT.

[**Document 29**](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0029/en): Ce document intitulé "***Propositions concernant des questions dont l'étude doit être poursuivie du point de vue de la région Asie-Pacifique***", a été présenté par le Japon

Cette contribution traite des Questions actuellement à l'étude et dont l'étude devrait se poursuivre pendant la prochaine période d'études, afin d'harmoniser ces questions avec les initiatives régionales qui ont été convenues à la deuxième réunion préparatoire de l'APT en vue de la CMDT-17.

Les participants à la RPM-ASP ont pris note du document et ont proposé que les discussions sur ce point se poursuivent au sein du Groupe ad hoc sur les initiatives régionales et du Groupe de travail 1 de l'APT.

[**Document 30**](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0030/en): Ce document intitulé "***Importance d'un débat suivi sur la cybersanté***", a été présenté par le Japon

Dans cette contribution, l'accent est mis sur l'importance d'un débat suivi sur la cybersanté, sur l'élaboration de plans directeurs en matière de cybersanté et sur l'examen de la Question 2/2. Il est proposé de poursuivre au sein de l'UIT-D les travaux dans ce domaine concernant les pays en développement. Un plan de travail est proposé. Plusieurs autres propositions sont formulées: domaines de travail où il pourrait y avoir une collaboration entre le BDT, l'OMS et l'UIT, mise en place de projets pilote en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question 2/2, élaboration d'une politique et de lignes directrices en matière de cybersanté, partage de données d'expérience sur les projets et les bonnes pratiques, renforcement de la collaboration avec l'UIT‑T et l'UIT‑R afin d'encourager la cybersanté dans les pays en développement, l'accent étant mis sur les aspects techniques et de normalisation en matière de cybersanté.

Les participants à la RPM-ASP ont pris note du document et ont proposé que les discussions sur ce point se poursuivent au sein du Groupe de travail 1 de l'APT.

[**Document 33**](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0033/en): Ce document intitulé "***Importance d'un débat suivi sur la cybersanté***", a été présenté par le Japon.

Dans cette contribution, il est proposé de poursuivre les activités menées au titre de la Question 3/2, avec le mandat actuel, reconnaissant que l'étude de la Question 3/2 a été une contribution essentielle au débat sur la cybersécurité et que l'importance de la cybersécurité va aller croissant comme l'ont indiqué les membres de l'UIT-D.

Il est également précisé que la Question 3/2 reconnaît la nécessité d'étudier les cybermenaces en constante évolution. Il est nécessaire également de réfléchir à de nouvelles possibilités de renforcement des capacités et à la mise en oeuvre concrète des différents thèmes compte tenu des discussions qui auront lieu dans les ateliers pendant la nouvelle période d'études.

Les participants à la RPM-ASP ont pris note du document et ont proposé que les discussions sur cette question se poursuivent au sein du Groupe de travail 1 de l'APT.

## 7.5 Rapport du Groupe de travail sur la rationalisation des Résolutions de la CMDT

[**Document 11**:](http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0011/fr) Ce document, intitulé "***Rapport du Groupe de travail par correspondance sur la rationalisation des Résolutions de la CMDT***", a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Ce document fournit des informations sur les travaux du Groupe de travail par correspondance du GCDT sur la rationalisation des Résolutions de la CMDT et sur la marche à suivre. Compte tenu des contributions soumises par les Membres, un ensemble de principes directeurs (Annexe 1) ont été élaborés et soumis pour examen à la deuxième réunion du Groupe tenue en septembre 2016. En fonction des travaux réalisés et compte dûment tenu des débats tenus lors des Réunions préparatoires régionales, un rapport sera élaboré en vue de la réunion du GCDT de 2017, pour examen. La version finale du Rapport du Groupe de travail par correspondance sera soumise à la CMDT-17, qui prendra les mesures qu'elle jugera nécessaires.

Le Groupe de travail par correspondance poursuit ses activités par des moyens électroniques. Les contributions et les propositions concrètes sont encouragées afin de faire progresser les travaux du Groupe de travail par correspondance. La troisième réunion du Groupe de travail par correspondance s'est tenue le 25 janvier 2017, et la prochaine réunion aura lieu en avril 2017, au siège de l'UIT à Genève (Suisse).

Les Etats Membres ont été invités à soumettre des propositions concrètes visant à regrouper, intégrer, fusionner ou réviser les Résolutions existantes de la CMDT sur la base du document et des outils de mise en correspondance. Ces outils permettent de mettre en correspondance les Résolutions de la CMDT et les Résolutions des autres conférences de l'UIT, les grandes orientations du SMSI et les ODD.

Les participants à la RPM-ASP ont accueilli favorablement le document et apporté leur soutien à l'exercice de rationalisation. Ils ont indiqué que cet exercice de rationalisation ne devait pas aboutir à une perte du contenu des résolutions existantes. Des précisions ont été demandées concernant la soumission de nouvelles résolutions et les références dans le Plan d'action de la CMDT-17 aux résolutions de la PP et de la CMDT ainsi qu'aux résolutions des autres Secteurs. Il a été noté que le projet de Plan d'action de la CMDT (Document 8) comporte des références à des résolutions et des recommandations de la PP et de la CMDT. Les participants ont également recommandé que les pays, pendant l'exercice de rationalisation, tiennent compte de la nécessité d'éviter de proposer un trop grand nombre de résolutions. Toutefois, les questions liées à de nouvelles évolutions pourraient être examinées.

**[Document 21](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0021/en)**: Ce document intitulé "***Proposition de fusion des Résolutions 37 et 50***", a été présenté par Singapour.

Dans la contribution, il est proposé de fusionner les Résolutions 37 et 50, la dernière étant supprimée compte tenu du champ d'application plus large de la Résolution 37 qui définit le contexte dans lequel s'opère la réduction de la fracture numérique, et de l'objectif de la Résolution 50 qui est de réduire la fracture numérique grâce à l'intégration des TIC.

Les participants à la RPM-ASP ont accueilli favorablement le document et en ont pris note. Ils ont estimé que, si les deux Résolutions devaient être fusionnées, les éléments importants dans les deux Résolutions ne devraient pas être perdus.

**[Document 22](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0022/en)**: Ce document intitulé "***Proposition de fusion des Résolutions 17 et 32***", a été présenté par Singapour.

Dans la contribution, il est proposé d'apporter des modifications de forme afin de simplifier la Résolution 17 et de supprimer la Résolution 32, étant donné que la Résolution 17 sur la mise en œuvre aux niveaux national, régional interrégional et mondial des initiatives approuvées par les régions et la Résolution 32 sur la coopération internationale et régionale relative aux initiatives régionales traitent toutes les deux de la mise en oeuvre des initiatives régionales aux niveaux international et régional.

Les participants à la RPM-ASP ont accueilli favorablement le document et en ont pris note. Ils ont estimé que, si les deux résolutions devaient être fusionnées, les éléments importants dans les deux Résolutions ne devraient pas être perdus.

Avant-projet de structure de la Conférence

[**Document 12**:](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0012/fr) Ce document présente un projet de structure de la CMDT, le mandat de la réunion des chefs de délégation ainsi que le mandat des cinq commissions proposées (Commission de direction, Contrôle budgétaire, Objectifs, Méthodes de travail de l'UIT-D et Commission de rédaction) et du Groupe de travail de la plénière sur le Plan stratégique de l'UIT-D, la Déclaration et les Résolutions de la CMDT.

L'intervenant a noté que le projet de structure de la CMDT-17 est analogue à la structure des CMDT précédentes.

Les participants à la RPM-ASP ont accueilli favorablement le document et en ont pris note.

# 8 Etablissement des priorités pour les initiatives régionales, les projets qui leur sont associés et les mécanismes de financement

Les Documents 15, 24, 34 et 35 ainsi que INF/9, 6, 7, 12, et 8 ont été considérés ensemble.

**[Document 15](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0015/en)**: Ce document intitulé **"*Point de vue de l'APT sur le projet d'initiatives régionales pour la région Asie‑Pacifique***", a été présenté par l'Australie au nom de l'APT.

Cette contribution rend compte du point de vue de l'APT tel qu'il a été adopté par les 17 administrations des pays membres qui ont assisté à la deuxième réunion du Groupe de préparation de l'APT, en vue de la CMDT-17 (APT WTD17-2) qui s'est tenue du 20 au 22 février 2017 à Port Moresby, Papouasie Nouvelle-Guinée. Les Administrations des pays membres qui ont assisté à cette réunion ont proposé cinq projets d'initiatives régionales avec les projets d'objectifs correspondants, en vue de leur examen lors de la Réunion préparatoire régionale pour la région Asie‑Pacifique.

**[Document 24](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0024/en):** Ce document intitulé "***Établissement des priorités pour les initiatives régionales***", a été présenté par la *République socialiste du Viet Nam.*

Cette contribution fait référence à la contribution de l'APT ([Document 15](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0015/en) intitulé ***“Point de vue de l'APT sur le projet d'initiatives régionales pour la région Asie‑Pacifique*** ") qui a proposé les cinq (5) projets d'initiatives régionales et les projets d'objectifs correspondants, tel qu'ils ont été adoptés par les 17 Administrations des pays membres qui ont assisté à la deuxième réunion du Groupe de préparation de l'APT en vue de la CMDT-17 (APT WTD17-2) qui s'est tenue du 20 au 22 février 2017 à Port Moresby, Papouasie Nouvelle-Guinée, en vue de leur examen à la Réunion préparatoire régionale pour la région Asie‑Pacifique. Dans cette contribution, il est proposé d'inclure certaines questions dans l'initiative régionale 2 pour l'Asie‑Pacifique (Tirer parti des TIC pour favoriser l'économie numérique et une société numérique inclusive), l'initiative régionale 3 pour l'Asie–Pacifique (Promouvoir le développement des infrastructures pour améliorer la connectivité numérique) et l'initiative régionale 5 pour l'Asie‑Pacifique 5 (Contribuer à la mise en place d'un environnement sécurisé et solide) des projets d'initiatives régionales susmentionnés.

**[Document 34](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0034/en)**: Ce document intitulé *"****Proposition relative aux domaines prioritaires et questions essentielles concernant le développement des TIC en vue d'un examen complémentaire et d'une contribution***", a été présenté par le Cambodge.

Cette contribution donne le point de vue du Cambodge sur les priorités essentielles en ce qui concerne le développement des TIC pour les PMA et les pays en développement. Il est proposé que divers éléments soient pris en compte dans les initiatives régionales en vue de la prochaine CMDT: appui à la recherche – développement relative aux TIC dans les pays en développement, cadre réglementaire pour les OTT, obligation de service universel de prochaine génération pour la 5G à venir, nouveau modèle de gestion du spectre, élargissement de l'assistance technique fournie et incitation pour les pays en développement à adopter l'IoT.

**[Document 35](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0035/en)**:Ce document intitulé "***Mise en œuvre de l'initiative sur l'autoroute de l'information dans la région Asie‑Pacifique***", a été présenté par la République populaire de Chine.

La contribution indique que l'interconnectivité actuelle basée sur des réseaux câblés de Terre et maritimes n'est pas adaptée pour les pays de la région Asie‑Pacifique, ce qui crée des problèmes pour accéder à l'Internet au niveau international et gêne les efforts déployés par les pays pour développer le secteur des TIC ainsi que la société et l'économie.

Prenant note des travaux engagés par la CESAP concernant l'autoroute de l'information dans la région Asie‑Pacifique (AP-IS), les auteurs de la contribution appellent l'UIT et les pays membres de la région Asie‑Pacifique à participer activement à l'initiative sur l'autoroute de l'information Asie‑Pacifique. Ils proposent que l'UIT, à travers son bureau régional, renforce la coopération et les synergies avec la CESAP, l'APT et d'autres organisations internationales/régionales et améliore l'interconnectivité des pays de la région Asie‑Pacifique. Ils proposent également des ajouts à la liste des initiatives régionales proposées par l'APT dans le document de la RPM- ASP intitulé *"****Point de vue de l'APT sur le projet d'initiatives régionales pour la région Asie‑Pacifique"*** ([Document 15](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0015/en)).

**[Document INF/9](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-INF-0009/en)**: Ce document intitulé *"****Autoroute de l'information dans la région Asie‑Pacifique****”*, a été soumis par la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

La contribution donne un aperçu du cadre de l'autoroute de l'information dans la région Asie‑Pacifique (AP-IS) et des domaines de coopération possibles avec l'UIT qui ont été identifiés dans le plan directeur relatif à cette autoroute de l'information. Ces domaines de coopération sont notamment les suivants: mise à jour des cartes des réseaux de transmission pour l'autoroute de l'information Asie‑Pacifique, inclusion financière pour l'autonomisation des entrepreneurs femmes, liaisons terrestres à fibres optiques pour assurer la connectivité internationale, renforcement des capacités institutionnelles et individuelles, formulation d'une plate-forme pour le financement de l'autoroute de l'information dans la région Asie‑Pacifique, et examen au niveau régional des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) pour ce qui est de la région Asie‑Pacifique.

La CESAP a informé les participants à la RPM-ASP des évolutions concernant l'autoroute de l'information dans la région Asie‑Pacifique.

Les participants à la RPM-ASP ont pris note du document d'information.

[**Document INF/6**](http://www.itu.int/md/D14-RPMAFR-INF-0006/fr): Ce document, intitulé "***Réflexion en vue de la préparation des initiatives régionales pour la période 2018-2021***", a été présenté au nom du Directeur du BDT. Ce document contient des propositions présentées par le Directeur du BDT aux organisations régionales de télécommunication fondées sur l'expérience du BDT en ce qui concerne la mise en oeuvre des initiatives régionales. Il a été soumis aux organisations régionales de télécommunication pour qu'elles l'étudient, si elles le jugent approprié, lorsqu'elles réfléchiront aux initiatives régionales pour la période 2018-2021.

[**Document INF/7**](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-INF-0007/fr): Ce document, intitulé "***Initiatives régionales pour la région Asie‑Pacifique adoptées par la CMDT-14***", a été soumis par le Directeur du BDT.

Ce document présente les initiatives régionales adoptées pour la région Amériques par la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2014.

[**Document INF/12**](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-INF-0012/fr):Ce document, intitulé "***Résumé des débats tenus lors du Forum régional sur le développement pour la région Asie‑Pacifique***", a été soumis par le Directeur du BDT. Ce document présente le résumé des discussions tenues lors du Forum régional sur le développement pour la région Asie‑Pacifique, qui a eu lieu le 20 mars 2017.

**[Document INF/8](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-INF-0008/fr)**: Ce document intitulé "***Proposition relative aux initiatives régionales pour l'Asie‑Pacifique concernant l'Internet des objets et la 5G***", a été soumis par INTEL Corporation pour information.

Cette contribution met en lumière l'importance de la 5G et de l'Internet des objets (IoT) pour la région Asie‑Pacifique dans des domaines comme les villes intelligentes, les transports intelligents, la santé intelligente, l'enseignement intelligent, la gestion intelligente de l'eau et l'agriculture intelligente. La contribution prône la création d'une initiative régionale sur les avantages de l'Internet des objets et de la 5G.

Les participants à la RPM-ASP ont pris note des **Documents 15, 24, 34 et 35 ainsi que des Documents INF/9, 6, 7, 12, et 8**. Il a par ailleurs été proposé et convenu qu'un Groupe ad hoc sur les initiatives régionales pour l'Asie et le Pacifique, présidé par le Vice-Président de la RPM-ASP, M. Ahmad Reza Sharafat, serait convoqué pour élaborer une contribution de synthèse sur les initiatives régionales pour l'Asie et le Pacifique qui sera soumise à la RPM-ASP.

Le Groupe ad hoc sur les initiatives régionales pour l'Asie et le Pacifique, présidé par M. Ahmad Reza Sharafat, Vice-Président de la RPM-ASP a examiné les contributions concernant les initiatives régionales qui ont été soumises à la RPM-ASP. Le Groupe a également donné des précisions sur les résultats attendus pour les cinq initiatives régionales (Annexe 1) proposées par l'APT ([Document 15](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0015/en)) et a décidé de poursuivre ses travaux dans le cadre des travaux préparatoires de l'APT pour la soumission des contributions à la CMDT-17.

Le rapport du Président du Groupe ad hoc sur les initiatives pour la région Asie Pacifique, disponible dans le Document DT/3 et l'Annexe 2 du présent rapport, a été soumis à la plénière qui l'a approuvé et a décidé de l'utiliser comme base pour poursuivre ses travaux en vue de l'élaboration d'une contribution de synthèse pour la région.

Cinq projets d'initiatives régionales pour la région Asie-Pacifique pour la période 2018-2021 ont été proposés, à savoir:

1) Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement, y compris des pays insulaires du Pacifique, et des pays en développement sans littoral.

2) Tirer parti des télécommunications/TIC pour favoriser l'économie numérique et une société numérique inclusive.

3) Promouvoir le développement des infrastructures pour améliorer la connectivité numérique.

4) Créer un environnement politique et réglementaire propice.

5) Contribuer à la mise en place d'un environnement fiable et solide.

# 9 Divers

Principaux résultats

Après avoir examiné les 51 contributions, les participants à la RPM-ASP sont arrivés aux conclusions suivantes:

• Les participants à la RPM-ASP se sont félicités de l'avant-projet de contribution de l'UIT‑D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023, et ont décidé de poursuivre leurs travaux dans le cadre du processus de préparation de l'APT en vue de la CMDT‑17.

• Les participants à la RPM-ASP se sont félicités de l'avant-projet de Plan d'action de l'UIT‑D pour la période 2018-2021 (y compris les Questions confiées aux commissions d'études), ont examiné les propositions à ajouter au projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2018‑2021 et ont décidé de poursuivre les travaux dans le cadre du processus de préparation de l'APT en vue de la CMDT-17.

• Les participants à la RPM-ASP ont examiné l'avant-projet de Déclaration de la CMDT-17 qui reconnaît la contribution de l'UIT‑D à la mise en oeuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que l'avant‑projet de structure de la CMDT-17. Ils ont également examiné les propositions à ajouter au projet de Déclaration de la CMDT-17 et ont décidé de poursuivre les travaux dans le cadre du processus de préparation de l'APT en vue de la CMDT-17.

• Les participants à la RPM‑ASP ont reconnu que les initiatives régionales de l'UIT‑D constituent un mécanisme efficace pour favoriser la mise en oeuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la réalisation des Objectifs de développement durable.

• Les participants à la RPM-ASP ont proposé cinq initiatives régionales pour l'Asie et le Pacifique avec les domaines d'étude et les priorités suivantes:

○ Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement, y compris des pays insulaires du Pacifique, et des pays en développement sans littoral.

○ Tirer parti des télécommunications/TIC pour favoriser l'économie numérique et une société numérique inclusive.

○ Promouvoir le développement des infrastructures pour améliorer la connectivité numérique.

○ Créer un environnement politique et réglementaire propice.

○ Contribuer à la mise en place d'un environnement fiable et solide.

• Les participants à la RPM-ASP ont décidé de poursuivre leurs travaux dans le cadre du processus de préparation de l'APT en vue de la CMDT-17.

• Les participants à la RPM-ASP ont accueilli avec satisfaction et souscrit au Règlement intérieur de l'UIT‑D (Résolution de la CMDT) ainsi qu'au rapport du Groupe de travail par correspondance sur la rationalisation des Résolutions de la CMDT.

• Les participants à la RPM-ASP ont également examiné les propositions de révision par la CMDT-17 d'une Résolution existante de la CMDT (Résolution 52).

• Ils ont également examiné des propositions relatives à deux nouvelles résolutions.

• Ils ont également examiné deux propositions visant à rationaliser 4 résolutions (Résolutions 37 et 50, et 17 et 32).

Cérémonie de clôture

Le Directeur du BDT, M. Brahima Sanou, a remercié le Gouvernement de la République d'Indonésie qui a accueilli la réunion préparatoire régionale et a contribué à l'organisation réussie de la RPM. Il a pris note des résultats importants obtenus dont il est rendu compte dans le rapport du Président qui servira de base pour la préparation des contributions à la CMDT‑17. Il a également remercié le Présidente, Mme Farida Dwi Cahyarini, Secrétaire général, Ministère des technologies de l'information et de la communication et les Vice‑Présidents pour avoir dirigé de main de maître les travaux de la réunion. Il a dit toute sa gratitude à M. Ioane Koroivuki, Directeur du Bureau régional de l'UIT pour l'Asie et le Pacifique, et à l'équipe du BDT pour la réussite de la RPM. Il a enfin remercié chaleureusement Mme Aurora Rubio, Représentante du Bureau de zone de Jakarta qui prendra bientôt sa retraite.

A l'issue de la réunion, Mme Farida Dwi Cahyarini, Secrétaire général, Ministère des technologies de l'information et de la communication, s'exprimant au nom du Gouvernement indonésien/du MCIT, a remercié tous les membres de l'UIT ayant participé aux travaux de la RPM‑ASP. Elle a également remercié tout particulièrement M. Brahima Sanou, Directeur du BDT, et M. Ioane Koroivuki, Directeur du Bureau régional de l'UIT pour l'Asie et le Pacifique. Enfin, elle a remercié le personnel de l'UIT pour l'assistance fournie en ce qui concerne l'organisation et le déroulement de la réunion.

Les participants à la RPM‑ASP ont remercié la Présidente et les Vice‑Présidents, qui ont su diriger efficacement les travaux de la réunion. Ils ont également salué l'excellente organisation de la réunion ainsi que les installations techniques et les conditions de travail qui ont été fournies et ont souligné l'esprit de collaboration entre les membres et avec l'UIT.

Mme Farida Dwi Cahyarini,

Présidente de la RPM-ASP en vue de la CMDT‑17

23 mars 2017, Bali, République d'Indonésie

ANNEXE 1

**avant-Projet de Déclaration de la CMDT-17**

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 2017), qui s'est tenue à Buenos Aires, Argentine, sur le thème "les TIC au service des Objectifs de développement durable" (ICT④SDGs),

reconnaissant

a) que les télécommunications/TIC sont un catalyseur essentiel du développement social et économique et permettent en conséquence d'accélérer la réalisation dans les meilleurs délais des Objectifs et des cibles de développement durable qui sont énoncés dans le document "**Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030"**;

b) que les télécommunications/TIC jouent aussi un rôle crucial dans divers domaines, comme la santé, l'éducation, l'agriculture, la gouvernance, la finance, le commerce, la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes, l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les pays dont l'économie est en transition;

c) qu'un accès à des infrastructures, applications et services de télécommunications/TIC modernes, sûrs et financièrement abordables offre la possibilité d'améliorer la vie quotidienne des habitants de la planète et de faire en sorte qu'un développement durable dans le monde entier devienne une réalité;

d) que la conformité et l'interopérabilité généralisées des équipements et systèmes de télécommunication/TIC obtenues par la mise en oeuvre de programmes, politiques et décisions pertinents peuvent élargir les débouchés commerciaux, renforcer la fiabilité, encourager l'intégration et le commerce à l'échelle mondiale;

e) que les applications des télécommunications/TIC peuvent changer radicalement la vie des personnes, des communautés et des sociétés dans leur ensemble mais qu'elles peuvent aussi rendre plus difficile l'instauration de la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC;

f) que les technologies d'accès large bande ainsi que les services et applications des TIC rendus possibles par le large bande offrent de nouvelles possibilités d'interaction entre les peuples, de partage des connaissances et des compétences spécialisées, de transformation de la vie quotidienne des habitants de la planète et de contribution au développement inclusif et durable dans le monde;

g) que, malgré tous les progrès accomplis ces dernières années, la fracture numérique subsiste, et est aggravée par les disparités en matière d'accès, d'utilisation et de compétences entre les pays et à l'intérieur des pays, en particulier entre les zones urbaines et les zones rurales, ainsi que sur le plan de l'existence de télécommunications/TIC accessibles et financièrement abordables, en particulier pour les femmes, les personnes âgées, les jeunes, les enfants, les peuples autochtones et les personnes handicapées ayant des besoins particuliers;

h) que l'UIT est déterminée à améliorer la vie quotidienne de tous et à rendre le monde meilleur grâce aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication (TIC),

déclare en conséquence

1 que des télécommunications/TIC accessibles et financièrement abordables pour tous, facilitent considérablement la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030;

2 que l'innovation est essentielle pour mettre en place des infrastructures et des services TIC haut débit et d'excellente qualité;

3 que, dans le contexte de la convergence, les décideurs et les régulateurs devraient continuer de promouvoir un accès généralisé et financièrement abordable aux télécommunications/TIC, y compris à l'Internet, par la mise en place d'un environnement politique, juridique et réglementaire équitable, transparent, stable, prévisible et non discriminatoire, y compris de régimes de conformité et d'interopérabilité communs propres à stimuler la concurrence, élargir les choix offerts au consommateur, favoriser la poursuite de l'innovation sur le plan des technologies et des services et encourager l'investissement à l'échelle nationale, régionale et internationale;

4 que le potentiel de technologies nouvelles et émergentes comme les mégadonnées, l'Internet des objets et l'intelligence artificielle devrait être mis à profit pour soutenir l'action menée à l'échelle mondiale pour poursuivre le développement de la société de l'information;

5 que les compétences de base dans le domaine du numérique et des TIC et les capacités humaines, institutionnelles et des pays pour le développement et l'utilisation des réseaux, applications et services de télécommunications/TIC, y compris des technologies émergentes, doivent être renforcées pour permettre à chacun de contribuer à enrichir les idées, le savoir et d'apporter sa pierre au développement humain;

6 qu'il est important tant pour les Etats Membres que pour le secteur privé de mesurer la société de l'information et de fournir les indicateurs/statistiques appropriés afin que les Etats Membres puissent recenser les lacunes appelant une intervention des pouvoirs publics et que le secteur privé puisse trouver des possibilités d'investissement;

7 qu'une société de l'information véritablement inclusive devrait tenir compte des besoins des personnes handicapées ayant des besoins spécifiques;

8 que pour établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, il est nécessaire de renforcer la coopération et la coordination internationales entre les gouvernements, les organisations compétentes, les entreprises du secteur privé et d'autres parties prenantes;

9 qu'une collaboration entre, d'une part, pays développés et pays en développement et entre, d'autre part, pays en développement est encouragée car elle ouvre la voie à une coopération technique, à des transferts de technologie et à des activités de recherche communes;

10 que les partenariats public‑privé doivent être encore renforcés afin de rechercher et d'appliquer des solutions technologiques et des mécanismes de financement novateurs en faveur d'un développement inclusif et durable;

[...]

11 que l'innovation devrait être intégrée dans les politiques, initiatives et programmes nationaux pour promouvoir un développement et une croissance économique durables dans le cadre de partenariats multipartites entre pays en développement, d'une part, et entre pays développés et pays en développement, d'autre part, afin de faciliter les transferts de technologies et de connaissances;

12 que la coopération internationale devrait être renforcée en permanence entre les Etats Membres et les Membres de Secteur de l'UIT, les Associés et établissements universitaires participant aux travaux de l'Union, et d'autres partenaires et parties prenantes, l'objectif étant de parvenir à un développement durable grâce à l'utilisation des télécommunications/TIC;

13 que les membres de l'UIT et les autres parties intéressées devraient coopérer pour mettre en oeuvre les buts et les cibles à l'échelle mondiale dans le domaine des télécommunications/technologies de l'information et de la communication qui sont énoncés dans le programme Connect 2020.

En conséquence, nous, délégués à la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17), nous déclarons déterminés à accélérer l'expansion et l'utilisation des infrastructures, services et applications de télécommunications/TIC, pour atteindre dans les meilleurs délais les **objectifs et les cibles de développement durable énoncés dans le document "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030"**.

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17) appelle les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés de l'UIT, les établissements universitaires participant à ses travaux ainsi que tous les autres partenaires et parties prenantes à contribuer au succès de la mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires.

AnnexE 2

Projet d'initiatives régionales pour l'Asie‑Pacifique

|  |
| --- |
| **ASP1:** **Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement, y compris des pays insulaires du Pacifique, et des pays en développement sans littoral**  |
| **Objectif**: Fournir une assistance particulière aux pays les moins avancés (PMA), aux petits Etats insulaires en développement (PEID), y compris aux pays insulaires du Pacifique, et aux pays en développement sans littoral (PDSL) afin de satisfaire leurs besoins prioritaires dans le domaine des télécommunications/TIC.**Résultats attendus**: 1) Fournir une assistance en ce qui concerne le développement de l'infrastructure large bande, les applications des télécommunications/TIC et la cybersécurité, les cadres politiques et réglementaires et le renforcement des capacités humaines, compte tenu des besoins particuliers des PMA, des PEID et des PDSL.2) Promouvoir un accès universel et inclusif aux télécommunications/TIC pour les PMA, les PEID et les PDSL.3) Fournir une assistance aux PMA, aux PEID et aux PDSL, en fonction de leurs besoins prioritaires, concernant la prévision des catastrophes, la planification préalable aux catastrophes, le suivi des catastrophes, l'adaptation à leurs effets et l'atténuation de leurs effets.4) Fournir une assistance pour atteindre les objectifs convenus au niveau international, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Plan d'action d'Istanbul en faveur des PMA, le Plan d'action de Samoa pour les PEID et le programme d'action de Vienne pour les PDSL. |

|  |
| --- |
| **ASP2: Tirer parti des TIC pour favoriser l'économie numérique et une société numérique inclusive** |
| **Objectif**: Fournir une assistance aux Etats Membres de l'UIT en ce qui concerne l'utilisation des télécommunications/TIC afin qu'ils tirent parti des avantages de l'économie numérique et relèvent les défis en matière de capacités techniques et humaines de façon à réduire la fracture numérique.**Résultats attendus**: 1) Faciliter l'élaboration des cadres nationaux de planification sectorielles stratégiques et des kits pratiques associés pour diverses applications et services de télécommunications/TIC.2) Faciliter le déploiement d'applications TIC/mobiles, dans le but d'améliorer la fourniture de services à valeur ajoutée dans des domaines à fort potentiel, tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, la gouvernance, l'énergie, les paiements sur mobile, etc.3) Partager les informations, les connaissances et les bonnes pratiques sur les diverses applications des télécommunications/TIC.4) Appuyer l'élaboration de programmes nationaux d'acquisition des compétences numériques, dans l'intérêt de l'inclusion.5) Appuyer l'élaboration de politiques, de stratégies et de lignes directrices relatives à l'inclusion numérique.6) Fournir une assistance pour faciliter l'adoption et le déploiement de l'Internet des objets (IoT) et le développement des villes intelligentes. |

|  |
| --- |
| **ASP3: Promouvoir le développement des infrastructures pour améliorer la connectivité numérique** |
| **Objectif**: Aider les Etats Membres à développer les infrastructures pour faciliter la fourniture des services/applications sur ces infrastructures.**Résultats attendus**: 1) Aider les pays à numériser les réseaux analogiques et à appliquer des technologies filaires et hertziennes financièrement abordables, notamment grâce à l'interopérabilité de l'infrastructure des télécommunications/TIC.2) Aider les pays à optimiser l'utilisation de nouvelles technologies au service du développement des réseaux de télécommunications/TIC appropriés, y compris l'infrastructure des réseaux électriques intelligents et les services ainsi fournis. 3) Fournir une assistance pour ce qui est de la planification à moyen et à long terme en vue de la mise en oeuvre et de l'amélioration des plans nationaux sur les réseaux large bande reposant sur les TIC.4) Collecter et diffuser des informations et des analyses sur la situation actuelle en ce qui concerne l'infrastructure dorsale large bande et les câbles sous-marins.5) Promouvoir les points d'échange Internet (IXP) pour améliorer la connectivité à long terme et le déploiement des réseaux et applications IPv6 et faciliter la transition vers ces réseaux et applications.6) Fournir des informations sur les technologies adaptées en matière d'accès, de systèmes de raccordement et de sources d'alimentation électriques, afin que les zones rurales et les zones non desservies ou mal desservies aient accès aux télécommunications.7) Mettre en oeuvre des projets sur les points d'accès large bande publics ou communautaires, en axant les efforts sur la fourniture de services et d'applications des TIC au moyen de technologies adaptées, y compris satellitaires, ainsi que des modèles économiques viables sur le plan financier et opérationnel.8) Mettre en oeuvre des normes pertinentes adaptées aux besoins des pays en développement.9) Renforcer les capacités en ce qui concerne l'importance des procédures et tests en matière de conformité et d'interopérabilité, mobiliser les ressources nécessaires pour mettre en oeuvre les programmes de conformité et d'interopérabilité à l'échelle nationale et régionale.10) Apporter une assistance pour établir des programmes C&I nationaux, régionaux et sous-régionaux, et réaliser des études d'évaluation pour faciliter la mise en place de systèmes de conformité et d'interopérabilité communs aux niveaux national, régional et sous-régional grâce à la mise en oeuvre d'accords/d'arrangements de reconnaissance mutuelle (MRAs).11) Fournir une assistance en ce qui concerne l'élaboration de cadres politiques et réglementaires pour la radiodiffusion numérique de Terre, y compris la planification des fréquences et l'optimisation de l'utilisation du spectre; élaborer des lignes directrices et des plans directeurs sur la radiodiffusion numérique en vue du passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique et aux nouveaux services et technologies de radiodiffusion.12) Fournir une assistance en ce qui concerne les évaluations de la gestion du spectre, les plans directeurs et les plans d'action recommandés pour le développement continu des structures, procédures et outils de gestion des fréquences, y compris au moyen de nouvelles approches en matière de partage du spectre. 13) Fournir une assistance concernant les régimes de redevances d'utilisation du spectre, notamment une assistance directe pour mettre en place ces régimes pour harmoniser les attributions régionales de fréquences, y compris les procédures de coordination dans les zones frontalières et pour optimiser et utiliser efficacement les systèmes et réseaux de contrôle des émissions.14) Fournir une assistance aux pays en développement en ce qui concerne la valorisation des compétences humaines pour le développement et l'utilisation des télécommunications par satellite.15) Coopérer avec les organisations internationales/régionales afin d'améliorer l'interconnectivité à l'échelle régionale dans le domaine des télécommunications/TIC, par exemple avec l'autoroute de l'information dans la région Asie‑Pacifique (AP-IS). |

|  |
| --- |
| **ASP4: Créer un environnement politique et réglementaire propice** |
| **Objectif**: Aider les Etats Membres à élaborer des cadres politiques et réglementaires adaptés, à encourager l'innovation (en particulier les PME), à améliorer les compétences, à développer l'échange d'informations, à renforcer la coopération dans le domaine de la réglementation, ce qui contribue à la création d'un environnement réglementaire propice pour le secteur privé (y compris les partenariats public‑privé) et tient compte des intérêts des consommateurs.**Résultats attendus**: 1) Partager les informations concernant l'évolution actuelle des cadres juridiques, politiques et réglementaires et du marché dans le secteur des TIC et dans les économies numériques qui sont ainsi rendues possibles. 2) Fournir une assistance pour définir, élaborer, mettre en oeuvre et examiner des stratégies, des politiques et des cadres juridiques et réglementaires transparents, cohérents et tournés vers l'avenir, et pour évoluer vers un processus décisionnel basé sur des éléments de preuve aux niveaux national et régional.3) Fournir des outils et des plates-formes pour un dialogue inclusif et une coopération accrue entre les régulateurs nationaux et régionaux, les décideurs et d'autres parties prenantes du secteur des télécommunications/TIC ainsi qu'avec les autres secteurs de l'économie sur les questions d'actualité brûlante dans les domaines politique, juridique, réglementaire et commercial.4) Renforcer les capacités institutionnelles humaines et fournir une assistance technique concernant des questions politiques, juridiques, réglementaires, économiques et financières d'actualité ainsi que l'évolution du marché, y compris dans le cadre des centres d'excellence.5) Fournir une assistance pour mettre à jour les politiques sur l'innovation et l'esprit d'entreprise dans le secteur des télécommunications/TIC.6) Fournir une assistance pour l'élaboration du cadre stratégique à l'appui des activités de recherche‑développement des pays en développement dans le domaine des télécommunications/TIC. |

|  |
| --- |
| **ASP5: Contribuer à la mise en place d'un environnement fiable et solide** |
| **Objectif**: Aider les Etats Membres à développer des réseaux/services sûrs et solides et à en assurer la maintenance, à relever les défis liés aux changements climatiques et aussi à faciliter la planification préalable aux catastrophes, l'atténuation de leurs effets et les interventions en cas de catastrophe.**Résultats attendus**: 1) Fournir une assistance pour l'élaboration de leurs stratégies nationales et/ou régionales en matière de cybersécurité.2) Fournir une assistance pour mettre en place, au niveau national, des capacités en matière de cybersécurité, par exemple à créer des équipes d'intervention en cas d'incident informatique (CIRT) pour identifier les cybermenaces, gérer la situation et réagir en conséquence et prendre part aux mécanismes de coopération à l'échelle régionale et à l'échelle internationale.3) Organiser des cyberexercices aux niveaux national et régional pour renforcer la coopération et la coordination institutionnelles entre les principaux acteurs et parties prenantes.4) Créer une culture de la cybersécurité en partageant les bonnes pratiques recueillies dans le cadre de l'indice mondial cybersécurité (GCI).5) Renforcer les capacités pour améliorer et maintenir la cohérence des efforts déployés à l'échelle mondiale en matière de cybersécurité.6) Fournir une assistance pour l'élaboration de plans nationaux sur les télécommunications d'urgence.7) Lancer des initiatives fondées sur les télécommunications/TIC en vue de fournir une assistance médicale (cybersanté) et humanitaire en cas de catastrophe et dans les situations d'urgence.8) Fournir une assistance pour intégrer les dispositifs de résilience face aux catastrophes dans les réseaux et infrastructures de télécommunications.9) Fournir une assistance pour élaborer des solutions faisant appel aux télécommunications/TIC, y compris les technologies hertziennes et satellitaires.10) Fournir une assistance pour l'utilisation de systèmes de capteurs spatiaux passifs ou actifs aux fins de la prévision et de la détection des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets;11) Fournir une assistance pour élaborer des stratégies et des mesures globales visant à aider les pays en développement à formuler des politiques sur l'utilisation des TIC afin d'atténuer les effets dévastateurs des changements climatiques.12) Fournir une assistance pour élaborer une politique relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques.13) Fournir une assistance pour élaborer sur la base de normes des systèmes de suivi et d'alerte rapide raccordés aux réseaux nationaux et régionaux. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_